

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraît les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

MOIS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence EAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 44, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

RÉPONSE PÉREMPTOIRE

Si les électeurs cléricaux-nationalistes raisonnaient, ils comprendraient bien aujourd'hui que ceux qu'ils ont suivi les ont trompés.

Il est vrai que s'ils raisonnaient, ils ne seraient ni nationalistes ni cléricaux.

Une des lois imposées par l'Eglise est précisément de croire sans discuter. Il faut croire même et surtout « parce que c'est absurde ».

Cela nous explique suffisamment pourquoi les cléricaux ont cru aux nationalisme.

Cependant on leur avait souvent répété avant les élections dernières « Dieu est avec nous. Nos ennemis qui sont les siens seront anéantis malgré l'appui de Satan et de ses noirs bataillons ».

C'est pourtant Satan qui fut le plus fort et nos gens, j'imagine, doivent avoir perdu quelque peu de leur confiance dans ce Dieu qui fut incapable de donner à ses candidats la moitié plus un des suffrages exprimés.

Aussi peut-on espérer qu'ils finiront par admettre que la vérité n'est pas du côté où l'on ment toujours.

Je sais bien que certains sont indécrottables. Ils sont de la mentalité de Veillot qui déclarait : « Je crois absolument ; je crois au point que si, en plein midi, un prêtre me disait : « M. Veillot, il est nuit » eh ! bien, j'allumerai ma lampe et j'irai me coucher. »

Quand on atteint ce degré, aller se coucher est bien : se faire doucher vaut mieux.

Mais tout le monde n'est pas, à ce point, fou ; et ce n'est pas pour les incurables que nous écrivons.

Combien de fois des dirigeants cléricaux ont-ils répété à la foule bêlante qui les suit : « Les sectaires sont condamnés par le pays ; d'avoir touché aux congrégations, ils en mourront car la France entière va se soulever contre eux dans une irrésistible protestation ».

Mais les fidèles attendent en vain et la France ne se soulève point.

Chose étrange ! Dans ce pays qu'ils disent être avec eux, c'est toujours contre eux que les électeurs vont voter.

Quand ils enlèvent un siège, c'est par surprise ou grâce à la trahison d'un républicain, ainsi que nous en avons eu un triste exemple dans le Tarn-et-Garonne, le 1^{er} mars dernier.

On sait l'histoire. Trois candidats étaient en présence : M. Arnal, nationaliste et, en face de lui, deux radicaux MM. Dupuy et Bergougnan. Au premier tour, notre confrère, Bergougnan, recueillit un nombre de voix supérieur à celui de son concurrent républicain, le docteur Dupuy.

Le candidat cléricau-nationaliste réunissait un nombre de suffrages bien inférieur à celui des votes républicains qui étaient allés aux deux radicaux.

Un devoir s'imposait rigoureusement au docteur Dupuy contre lequel ne pouvait prévaloir aucune autre considération : assurer le triomphe de la République.

Il eut le triste courage de s'y refuser et, se disqualifiant lui-même, il maintint sa candidature au second tour.

Grâce à cette trahison inqualifiable, M. Arnal représente avec 5.000 suffrages une circonscription où 7.000 électeurs radicaux ont voté contre lui.

Cela, bien entendu, n'a pas empêché les journaux cléricaux, nationalistes et mélinistes de chanter d'autant plus fort victoire qu'ils s'attendaient davantage à une défaite.

On a les victoires qu'on peut. Nos adversaires n'ont pas le droit de se montrer difficiles et sont bien obligés, pour leur maigre menu, de se satisfaire avec les rogatons que nous voulons bien leur laisser.

Ils se vanteront moins arrogamment sans doute de l'élection de dimanche dernier à Dinan.

Celle-ci est d'autant plus significative qu'elle avait lieu dans cette Bretagne, espoir suprême et suprême pensée du parti cléricau.

Elle devait être, contre les événements d'avril dernier, un moyen de protestation, une manifestation de la colère sainte qui gronde, dit-on, aux cœurs des Armoricains.

Eh bien ! celui qu'ils ont élu, en remplacement du plus cléricau des mélinistes, est le docteur Baudet, un radical. Oui, un radical qui professe ouvertement des opinions anticléricales et qui s'est engagé à voter l'expulsion de tous les congréganistes.

Nous dira-t-on maintenant que la politique du Gouvernement est en contradiction avec les sentiments du pays ?

A chaque fois que le pays est appelé à se prononcer, c'est non seulement une approbation de cette politique qu'il fait entendre, mais un encouragement à la poursuivre jusqu'à ses fins logiques, jusqu'à ses solutions radicales.

C'est la moralité qu'il faut tirer de cette élection, en y puisant une conviction plus certaine encore que combattre le cléricisme c'est combattre suivant le vœu du pays. Celui-ci, espérant tout de la République, sait bien qu'il importe d'abord de la débarrasser de son pire ennemi.

Emile LAPORTE.

La rentrée de M. Barthou

M. Barthou a prononcé jeudi, à la Chambre, un grand discours approuvant le ministère Combes dans son œuvre anticléricale.

M. Barthou veut sans doute redevenir ministre, et dans ce but, il devait se séparer avec éclat de ses complices du gouvernement, qui, durant 3 ans, pesa si lourdement sur les républicains.

C'est ce qu'il a fait, reconnaissons-le, d'une façon magistrale.

Il a fait le procès des congrégations à l'aide d'une documentation remarquable et avec une grande énergie.

L'ancien collaborateur de Méline voulant se faire pardonner son passé, s'est déclaré d'un anticléricisme à outrance.

Certes, il est agréable de voir un

homme d'un réel talent comme M. Barthou reconnaître la nécessité, l'urgence même de prendre des mesures contre les cléricaux ; mais il est profondément triste, quand on se souvient de l'œuvre de Méline, de constater que c'est ce même Barthou qui, il y a quelques années, aida les congrégations à mener la République sur le bord de l'abîme.

M. Barthou reconnaît ses torts, il revient loyalement à la République réformatrice, pourquoi dès lors, le Bloc ne l'accueillera-t-il pas avec allégresse ? pourquoi ne ferait-il pas à M. Barthou la même faveur qui fut faite à l'ex-gouverneur de l'Indo-Chine, M. Doumer ?

Le cas de ces deux politiques est à peu près semblable, et au moins M. Doumer aurait un compagnon. Dans le groupe radical qui l'a accepté, M. Doumer ne serait plus seul de son acabit en butte aux reproches véhéments que sa défection ancienne, lui attire parfois de la part de sincères républicains.

Barthou et Doumer, épaves du mélinisme, veulent être les ministres de demain de la République réformatrice !...

Ils le seront !
Ils ont lâché leurs complices, ils frappent aujourd'hui la main qui les a corrompus hier et cela suffira pour quelques bonnes gens, qui les accueilleront sans sourciller, et nous les donneront pour des sincères, pour des purs en qui, les républicains doivent placer toute leur confiance.

Eh bien soit ! Malgré que M. Barthou ait à son actif de mauvaises besognes politiques, nous ne sommes point d'avis qu'on lui refuse l'entrée du bloc républicain ; mais son acceptation dans le bloc, doit-elle comporter que l'ancien collaborateur de Méline, puisse immédiatement prendre une part active aux affaires ?

Cela nous ne le pensons pas. M. Barthou a pu se séparer nettement, avec éclat de ses anciens amis ; ce n'est pas suffisant, il lui reste encore à donner des gages de la sincérité de sa conversion au parti radical.

Et puis, tout comme d'autres qui en maintes circonstances n'ont pas mieux agi que lui, M. Barthou pourra redevenir ministre ..

L. B.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 12 mars 1903

Présidence de M. Bourgeois.
La Chambre a commencé jeudi les débats sur les congrégations.

C'est l'abbé Gayraud qui ouvre la série des discours. Il proteste contre la loi et notamment contre l'application que les républicains veulent en faire contre les 63 congrégations d'hommes.

Il dépose une motion tendant au renvoi à la commission des divers projets relatifs aux demandes en autorisation.

M. Lerolle, autre réactionnaire fait la critique du rapport de M. Rabier contre les congrégations ; Ce rapport aurait été fait en collaboration avec M. Camille Dreyfus.

M. Rabier proteste et donne des explications qui démontrent l'inanité de cette accusation.

M. Lerolle continue son discours ; il fait l'éloge des congrégations que l'on veut expulser et affirme que leur départ sera la ruine de la France.

M. Louis Barthou succède à M. Lerolle à la tribune.

L'ancien ministre de l'intérieur du cabinet Méline se sépare complètement de ses anciens amis politiques.

Il se déclare franchement contre les congrégations et prononce un discours engageant les républicains à voter cette expulsion.

Il énumère divers griefs contre ces asso-

ciations qui vivent du commerce et surtout de l'exploitation des naifs ; il ne veut pas admettre également que l'enseignement puisse être donné par elles : il veut l'abrogation de la loi Falloux.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 15 mars 1903

Présidence de M. Bourgeois.

La Chambre reprend la discussion sur les congrégations.

Tout d'abord, M. Rabier reconnaît une erreur qu'il aurait faite dans son rapport au sujet des Bénédictins de Soulac.

Puis M. Aynard vient répondre aux discours de MM. Lerolle et Barthou, il se déclare partisan de la liberté générale : il fait l'éloge des congrégations et même celui de l'institution de St-Antoine de Padoue.

M. Aynard par diverses affirmations s'attire de vigoureuses répliques de la part de M. de Pressensé, après quoi un tumulte indescriptible règne parmi les députés.

M. Aynard conclut en réclamant la liberté pour tous.

M. Grousseau, qui est professeur de droit à la faculté catholique de Lille, veut trancher la question au point de vue juridique ; il réclame la liberté pour les congrégations.

Puis la suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Et la séance est levée.

SENAT

Séance du 12 mars 1903

Présidence de M. Fallières.

Le Sénat reprend la discussion sur l'état sanitaire de l'armée.

M. Gacon demande une enquête pour étudier les conditions de la propagation de la tuberculose et de la fièvre typhoïde dans l'armée.

M. Gauthier demande qu'on indique les remèdes pour remédier au mauvais état sanitaire, un remède à employer, dit-il, c'est d'améliorer la ration de viande en achetant des bestiaux sur pied.

M. Clémenceau a la parole.

L'éminent orateur commence à rappeler que la mortalité dans l'armée française est triple de celle de l'armée allemande.

M. Clémenceau signale divers cas de mortalité dans l'armée, dus à l'incapacité et à la brutalité de médecins ou de chefs.

Il cite notamment le cas du soldat Hartmann qui, quoique malade, fut obligé de faire une marche militaire de 23 kilomètres ; il demeura plusieurs jours sans soins, puis quand il fut transporté à l'hôpital, il mourut.

D'autres cas se sont également produits dans d'autres régiments : M. Clémenceau s'indigne de l'insuffisance des mesures prises pour donner des soins aux soldats malades : il proteste contre l'indifférence des chefs relativement à la propreté et à l'hygiène des hommes et des chambrées.

On donne des vêtements souvent d'une saleté repoussante : M. Clémenceau parle avec une grande éloquence des devoirs des chefs à l'égard des soldats, qui sont des hommes, ayant droit à la vie, et ne sont pas des machines dont on ne doit prendre soin que superficiellement.

Le Sénat a fait une ovation à l'éminent orateur qui après avoir rendu hommage aux qualités et au caractère républicain et honnête du général André, adjure celui-ci de forcer les chefs à obéir aux circulaires et à les appliquer.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 15 mars 1903

Présidence de M. Fallières.

Le Sénat reprend la discussion de l'interpellation sur l'état sanitaire de l'armée.

M. le général André répond aux divers orateurs qui ont pris la parole dans cette interpellation.

Il réfute certains arguments apportés à la tribune, et déclare que l'armée ne doit pas cependant être à l'abri des critiques quand elle les mérite. Le ministre de la guerre explique les cas de mortalité signalés par M. Clémenceau et indique ensuite les mesures qu'il a prises en vue de prévenir ces malheurs.

M. Clémenceau remercie le général André de ces promesses, et après quelques paroles de MM. de Montfort et Billet, un ordre du jour de confiance présenté par M. Labbé est voté à mains levées.
Et la séance est levée.

INFORMATIONS

Commission des Finances

La commission des finances, après avoir entendu M. Rouvier a adopté sauf quelques modifications de texte, les dispositions de la loi de finances relatives aux bouilleurs de cru. La commission a supprimé notamment le dernier paragraphe de l'article 25, qui tendait à imposer aux expéditeurs d'alcools l'apposition sur les produits d'une étiquette indiquant la nature des substances avec lesquelles ces alcools auraient été fabriqués.

Un nouveau groupe parlementaire

MM. d'Alsace et Le Hérisse avaient adressé une convocation à un certain nombre de leurs collègues afin de constituer à la Chambre un groupe parlementaire militaire ouvert à toutes les bonnes volontés.

Trente-trois députés ont répondu à leur appel et ont adhéré à ce groupement dont le bureau est composé de MM. Krantz, président, Le Hérisse et le lieutenant-colonel Roussel, vice-présidents, Vazeilles, Dutreil, Deloncle et de la Rochethulon, secrétaires. M. d'Alsace a été nommé questeur et chargé de recevoir les nombreuses adhésions qui se sont immédiatement produites et se montent actuellement à près de cent.

CHRONIQUE LOCALE

Nécrologie

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Bernard Cocula, père du sympathique sénateur du Lot.

M. Bernard Cocula, qui était âgé de 89 ans, avait lutté durant toute sa vie pour les idées républicaines.

C'est un excellent homme qui disparaît, et sa mort laisse de bien sincères regrets dans le milieu de Saint-Germain, où il était très aimé.

Nous adressons à son fils, notre dévoué sénateur, et à sa famille, l'expression de nos très vives condoléances.

LA RÉD.

L'Appel de la Territoriale en 1903

Une dépêche de M. le ministre de la guerre vient de faire connaître à tous les généraux commandants de corps d'armée que, par modification aux prescriptions de la circulaire ministérielle du 4 novembre 1901, les territoriaux des classes 1886 et 1887 seront seuls convoqués en 1903, dans les corps d'armée de nombre impair, c'est-à-dire dans les 1^{er}, 3^e, 5^e, 7^e, 9^e, 11^e, 13^e, 15^e, 17^e et 19^e corps.

L'appel des hommes de la classe 1888 sera reporté à 1905 et aura lieu concurrentement avec celui de la classe 1889. Cette mesure, qui est imposée par des considérations d'ordre budgétaire, entraînera dans les dispositions précédemment arrêtées quelques modifications importantes et qu'il convient de signaler.

Les hommes (infanterie, cavalerie, artillerie, génie sauf les conducteurs qui, aux termes du § 3 de l'instruction du 27 novembre 1901, devaient être convoqués les années de millésime impair) accompliront désormais leur période d'exercices au cours de leur deuxième ou troisième année dans l'armée territoriale.

Ainsi les hommes de l'armée territoriale (infanterie, cavalerie, artillerie et génie) seront convoqués pour une période d'exercices : En 1902, ceux des classes 1886 et 1887 ; en 1903, ceux des classes 1886 et 1887 ; en 1904, ceux des classes 1888 et 1889 ; en 1905, ceux des classes 1888 et 1889 ; en 1906, ceux des classes 1890 et 1891 ; en 1907 ceux des classes 1890 et 1891.

Les hommes de l'armée territoriale (train des équipages militaires ; commis et employés d'administration ; infirmiers, sapeurs et conducteurs du génie) en 1902, ceux de la classe 1886 ; en 1903, ceux de la classe 1887 ; en 1904, ceux de la classe 1888 ; en 1905 ceux de la classe 1889 ; en 1906, ceux de la classe 1890 ; en 1907, ceux de la classe 1891.

Les généraux commandants de corps d'armée ont donné les ordres nécessaires pour assurer sans retard, l'exécution des dispositions qui précèdent. Les commandants de recrutement s'inquiéteront, dès aujourd'hui, de retirer les ordres d'appel qu'ils ont déjà fait parvenir aux territoriaux de la classe 1888 dont l'appel est, ainsi que nous venons de le dire, reporté à 1905.

CAHORS

Au Collège de jeunes filles

Je n'avais pas l'intention de parler, ici, de la lettre que j'ai adressée, il y a quelques jours, à la Raison, au sujet de l'enseignement clérical donné aux élèves du collège de jeunes filles par l'un des professeurs de cet établissement.

Si j'avais cru utile de fournir à mon confrère parisien des renseignements précieux pour son dossier sur « l'Université cléricale », j'estimais par contre qu'il était inutile de développer, dans la presse locale, une question... aussi irritante, — satisfaction n'ayant été donnée.

Mais le Quercinois et son correspondant me prêtent gratuitement, au sujet de cette lettre, des sentiments si bas et dénaturés à tel point la vérité que j'ai le devoir de protester contre leurs insinuations et de mettre les choses aux points.

Je veux exposer très simplement les faits ; les lecteurs impartiaux n'auront ensuite aucune peine à conclure.

On me pardonnera de me mettre personnellement en cause, je n'ai pas d'autre moyen d'établir la mauvaise foi du... « Père de famille ».

J'ai, au collège, deux fillettes et une nièce ; l'une de mes filles a passé deux ans dans la classe de Mlle H... (c'est ainsi que le Quercinois désigne le professeur, je ferai comme lui), ma nièce est actuellement avec elle et ma plus jeune fillette, encore dans la classe primaire, suit, obligatoirement, les leçons de musique de Mlle H...

Depuis plus de trois ans je puis donc suivre point par point l'enseignement de Mlle H... et depuis longtemps je suis édifié sur l'esprit... laïque de ce professeur ! J'ose même prétendre avoir quelque mérite à ne pas m'être plaint plus tôt.

Quoi qu'il en soit je puis parler, on le voit, en connaissance de cause.

Ceci posé, voici tout d'abord la plainte que j'adressais le 6 février dernier à la directrice du Collège :

Cahors, 6 février 1903,

M^{lle} Camus, directrice du Collège de jeunes filles Cahors.

Mademoiselle,

Depuis longtemps j'hésite à déposer au nom de plusieurs pères de familles la plainte que je vous adresse aujourd'hui.

J'ai trop attendu.

Mon devoir de républicain, de défenseur de l'Enseignement laïque, ont été de protester plus tôt contre l'atmosphère de cléricalisme et de superstition dont on entoure les enfants dans la classe de Mademoiselle H..., où la première question qu'on adresse aux nouvelles venues est la suivante : « Avez-vous fait votre première communion ? »

Cette question suffirait à montrer les préoccupations laïques du professeur ; un autre fait indiquera de quelle façon on développe les idées superstitieuses chez les jeunes élèves : M^{lle} H... trouvait récemment sur la voie publique une médaille « représentant la sainte Vierge ». Elle s'empressa de faire part de sa trouvaille à ses élèves et pendant qu'on récitait les leçons, plusieurs de ses élèves furent chargées à tour de rôle, — en commençant par M^{lle} C... — de nettoyer cette médaille avec de la craie. M^{lle} H... déclara ensuite qu'elle ne se séparerait plus de cette médaille qui lui porterait bonheur. Qu'elle en porte des douzaines si cela lui plaît, je n'y vois pas d'inconvénient, mais je ne suppose pas qu'elle soit payée pour employer les élèves à des nettoyages de ce genre et développer chez elles des idées aussi absurdes et superstitieuses.

Quand, se conformant à l'esprit laïque qui doit inspirer l'enseignement dans les établissements de l'Etat, un professeur a le courage d'être franchement neutre, certains parents — ceux en général qui n'osent pas confier leurs enfants au couvent, afin de ne pas compromettre leur avancement ! — jettent les hauts cris et se hâtent de déposer une plainte contre les professeurs qui osent tenter d'éclairer leurs élèves et les faire réfléchir !

Et nous, républicains, nous ne protesterions pas lorsqu'un professeur, à l'occasion de la fête du pape Jean XXII (dimanche 16 nov. 1902) demande, en classe, à ses élèves quelles sont celles qui ont assisté au sermon de Monseigneur, félicite celles qui s'y trouvaient, commente avec abondance le dit sermon, soulignant complaisamment les passages où il a été question du Schisme et de la Très Sainte Vierge ? Nous ne demanderions pas de quel droit ce même professeur inflige à deux de ses élèves (M^{lle} T... et G...) cinq mauvaises notes parce que monsieur le curé s'est plaint d'elles à leur professeur ? Nous ne serions pas stupéfiés

de voir ce même professeur, toujours, demander à ses élèves de dénoncer celles de leurs compagnes qui « parlent » au cours de monsieur le curé et menacer d'un zéro en conduite celle qui ne voudrait pas moucharder ! Quelle superbe éducation et quelle mentalité ? Nous ne nous étonnerions pas de voir ce professeur réclamer d'une façon régulière aux élèves un sou pour l'entretien de la Chapelle ?

Et lorsque la conversation, en classe, roule sur M. le curé, sur tel ou tel enfant de chœur qui a servi la messe, quand le cours d'Histoire sert de prétexte pour proclamer l'infailibilité du pape ou la sainteté de la Vierge, est-ce là la neutralité que tout professeur consciencieux doit garder vis-à-vis d'enfants de parents d'opinions diverses ?

Je n'insiste pas sur les cadeaux (dont un missel) que se fait donner M^{lle} H... deux ou trois fois par an, au mépris du règlement ! Vous-même, Mademoiselle, n'ignorez pas le fait, ayant pénétré dans la classe, il y a quelques semaines à peine, au moment de la cérémonie !!

Je tenais à protester tout spécialement contre l'enseignement clérical donné à nos enfants.

L'enseignement de la classe doit être neutre, les parents ont ensuite toute latitude pour faire donner à leurs fillettes l'instruction religieuse s'ils la désirent !

Je vous prie donc de vouloir bien transmettre cette plainte à qui de droit, me réservant d'en saisir les lecteurs du Journal du Lot si je n'obtiens pas satisfaction.

Veillez agréer, Mademoiselle, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Pour un groupe de pères de famille,

A. COUESLANT,

Directeur du Journal du Lot.

Le 8 je recevais la réponse suivante :

Le 7 février 1903

Monsieur,

Je vous accuse réception de votre lettre du 6 courant, et m'occupe de faire une enquête sur les faits reprochés. S'ils sont exacts, le professeur recevra toutes les observations nécessaires pour qu'ils ne se reproduisent plus.

Veillez recevoir, Monsieur, mes salutations.

J. CAMUS,

Directrice du Collège.

C'était là une réponse laconiquement administrative, je le concède, mais en somme on me promettait que satisfaction me serait donnée si les faits étaient reconnus exacts. — (La plupart ont été avoués, les autres seraient établis par la moindre petite enquête).

La satisfaction que j'obtenais me suffisait absolument, et j'offre au « Père de famille » de lui prouver que, le 8 février, je disais à mes amis : « Je ne tiens nullement à nuire à Mlle H... je désire simplement qu'elle conserve dans ses cours, une neutralité complète. J'ai satisfaction, je serais tout disposé à retirer ma plainte si l'on m'en exprimait le désir. »

On ne me demanda rien !.....

Le 9, à midi, ma nièce arriva, chez moi, en larmes. Mlle H... lui avait manifesté son mécontentement de façon non équivoque, et, coïncidence fâcheuse, elle se trouva à peu près.... isolée aux récréations.

Je préfère ne pas insister sur ce point, aussi bien c'est inutile.

Fort mécontent de ce qui se passait — on le serait à moins ! — je me rendis immédiatement chez M. l'Inspecteur d'Académie qui voulut bien me recevoir sur l'heure et à l'extrême courtoisie duquel je me plais aujourd'hui à rendre hommage.

Je le mis au courant de la situation et très aimablement il me déclara que le soir même il ouvrirait une enquête ; enquête qui, je le sus plus tard, produisit ses effets.

Mais agacé de la façon dont on se comportait à l'égard de deux enfants que l'on ne pouvait incriminer ; et cela alors que je ne demandais qu'à me montrer très conciliant, je résolus d'envoyer ma plainte à la Raison, d'où la lettre que j'adressais à Henry Bérenger :

Mon cher confrère,

Le 6 courant j'ai adressé la plainte ci-jointe à la Directrice du Collège de Cahors.

J'hésitais à vous en adresser copie, il est toujours pénible de dénoncer quelqu'un, mais M^{lle} H... s'est chargée de lever mes scrupules par sa nouvelle et stupide attitude à l'égard de mes enfants (mes et non nos comme l'a imprimé par erreur la Raison).

Au reste mon devoir est de défendre l'enseignement laïque ; je n'ai pas le droit de me soustraire à ce devoir.

Veillez donc trouver, sous ce pli, le double de ma plainte et croire à mes sentiments dévoués.

Voilà les faits très exactement rapportés, je l'affirme.

Il ne sera pas sans intérêt maintenant d'examiner la lettre du « Père de famille » !

Tout d'abord, un mot des commentaires du journal : pour le Quercinois, je ne suis qu'un vulgaire « lanternier ». Et, confrère, qu'êtes-vous donc vous-même lorsque vous dénoncez les professeurs du Lycée coupables uniquement, — crime impardonnable — d'être des professeurs laïques !

Et si je suis un « lanternier », j'ai au moins sur celui, actuel, du Quercinois deux avantages :

1^o celui de l'être à visage découvert ;

2^o celui de ne jamais insulter basement mon adversaire, surtout lorsque cet adversaire est une femme !

Passons à la lettre du « Père de famille » : Voici le poulet :

Monsieur le Directeur, (écrit-il au Quercinois) ce matin je lisais, dans la Raison, un article que M. Coueslant consacre à une maîtresse du Collège de Jeunes filles de Cahors.

Elle aurait, paraît-il, commis des crimes abominables, demandant à une élève si elle avait fait sa première communion et qualifiée de « portebonheur » une médaille trouvée à terre par une autre fillette.

Et voilà comment sont résumés les griefs contenus dans ma plainte. Est-il permis de concevoir pareille mauvaise foi !...

Cela était de nature à troubler la conscience laïque et protestante de M. Coueslant. Alors il adresse directement à M. le Recteur un rapport en due forme,

pressé au Recteur, je n'ai jamais rien adressé au Recteur.

persuadé que la maîtresse en question serait bel et bien fouettée.

Oh ! je prends le ciel à témoin que jamais pensée aussi noire ne germa dans mon cerveau !

Il paraît que le résultat de l'enquête aurait tourné en faveur de Mlle H... dont le zèle et l'attitude n'ont cessé de satisfaire l'administration et les familles depuis 15 ans.

J'ignore si l'enquête a tourné en faveur de Mlle H..., ce qui est certain c'est qu'elle est, depuis le 9 février, très réservée dans ses cours ; c'est tout ce que je désirais. Quant à son zèle je ne l'ai jamais mis en doute que je sache. Je tiens au contraire, puisque l'occasion m'en est fournie, à reconnaître ici que Mlle H... s'occupe beaucoup de ses élèves. Elle serait très certainement un excellent professeur si elle ne voulait pas, en même temps que son cours, faire une partie du travail de l'aumônier !

Continuons :

Inde ira ! Vous ne voulez pas sévir, M. l'Inspecteur d'Académie ; vous marcherez quand même !

Ou bien nous le fouetterons lui aussi, n'est-ce pas, bon petit cœur de « père de famille » !

Et vous, M. le Recteur ! nous finirons bien par ébranler votre esprit de justice, vous obéirez à nos injonctions, car vous n'êtes qu'un fonctionnaire et pas davantage.

Saluez, messieurs les fonctionnaires !!!

Aussitôt est lancé l'article en question au journal de Paris, afin d'émouvoir le ministère.

Deuxième mensonge. J'ai prouvé que ma lettre à la Raison avait été adressée le 9 février, trois jours seulement après l'envoi de ma plainte à la Directrice du Collège. Au reste, le « père de famille » n'avait qu'à mettre ses lunettes, il aurait constaté que cette date du 9 février figure tout au long dans la Raison.

A la place de Mlle H... je serais bien tranquille, confiant dans l'équité de mon Recteur, qu'un journaliste quelconque ne saurait avoir la prétention de faire marcher à la baguette.

Encore !

Faut-il vous répéter, incorrigible père fouettard ! que je n'ai rien demandé au Recteur puisque j'ai eu satisfaction et que si le Recteur marche c'est sans doute vous qui aurez, par votre maladresse, provoqué son intervention.

Poursuivons encore :

Mais voyons ! je vais poser une simple question au Directeur du Journal du Lot : Il y a quelques mois, une maîtresse du même Collège faisait une leçon de morale à ses élèves, des enfants de 12 à 15 ans, et leur enseignait que « l'immortalité de l'âme » n'était qu'un vain mot. Cela donna lieu, en classe à une telle émotion, et de la part des parents, à de si nombreuses réclamations que l'Administration en fut officiellement et hiérarchiquement informée. Aussi, la semaine suivante, M. l'Inspecteur d'Académie vint en classe, refit la leçon et conclut à l'immortalité de l'âme.

Le Journal du Lot a-t-il protesté contre la leçon de matérialisme faite à ces jeunes intelligences, incapables de se défendre et dont plusieurs apportaient comme seuls arguments les affirmations de mères pieuses et aimantes ? Non, il s'en est bien gardé ; la conclusion est facile à tirer d'une semblable attitude.

Le « Père de famille » ne s'est pas demandé si je connaissais ou non le fait relaté ci-dessus ; c'eût été gênant pour lui ! Pour les besoins de sa conclusion, il préfère affirmer carrément que ce fait m'était connu et il me traite de la façon que vous voyez !... Ah ! le brave homme !

En vérité, je ne connais cet incident que depuis très peu de temps et d'une façon très imparfaite. Je n'hésite pas à déclarer, cependant, que si un professeur du Collège

a dépassé les bornes que lui assigne son rôle de professeur de l'Enseignement laïque il a eu tort ; mais je me méfie de l'appréciation et des affirmations du « Père de famille ». La façon dont il s'est comporté dans l'affaire de Mlle H... prouve surabondamment que ses affirmations sont sujettes à caution.

D'autre part, je trouverais excessif que pour faire oublier une faute possible d'un professeur, on vienne apporter, « à des enfants de 12 à 15 ans » une conclusion contraire aussi absolue que celle que mon contradicteur met dans la bouche de M. l'Inspecteur d'Académie.

Mais n'ai-je pas dit et démontré que les dires du « Père de famille » sont sujets à caution !!!

Il reste de tout cela que les défenseurs de Mlle H..., qui se trouvent, je le constate en passant, du côté de la « bonne presse », auraient été mieux inspirés, en la circonstance, en gardant le silence.

Ils n'ont réussi qu'à me permettre de démontrer une fois de plus la très grande légitimité de ma plainte. Et d'ailleurs, n'ayant pas vidé tout mon sac, j'aurais pu citer d'autres faits édifiants, mais... je m'en tiendrai là, car le « Père de famille » et moi nous poursuivons deux buts bien différents :

Lui serait très heureux de nuire au Collège, moi je veux sa prospérité, mais je ne la veux pas au prix d'une compromission qui serait désastreuse pour l'éducation et l'avenir de nos enfants.

Et voilà pourquoi j'ai la conviction d'avoir rempli mon devoir en agissant comme je l'ai fait.

Et voilà pourquoi, ces explications données, les attaques du « père de famille » me laissent totalement indifférent.

A. COUESLANT.

Au Lycée

Nous sommes heureux d'apprendre que M. le Dr Darquier vient d'être nommé médecin adjoint au Lycée.

Toutes nos félicitations.

Mairie de Cahors

Le public est prévenu qu'incessamment, pour cause de réparations aux machines du Château d'eau, la ville sera rationnée pendant la durée des travaux.

Le crier public indiquera ultérieurement le jour où commenceront les travaux et les heures de distribution.

ORPHÉON DE CAHORS

C'est le jeudi 19 mars qu'aura lieu la grande soirée organisée par l'Orphéon avec le concours de :

FRÉGOLI DIMITRIO

Nous publierons mardi le programme de cette intéressante soirée.

Orchestre Symphonique

L'Orchestre Symphonique est aujourd'hui en mesure de donner, d'une manière définitive, les noms des artistes dont il s'est assuré le concours pour son Concert du 5 avril

A côté de M. Ph. Gaubert, notre sympathique et éminent compatriote, figurent MM. Bas, hautbois et Lefebvre, clarinettes, l'un et l'autre de l'Opéra et de la Société des Concerts du Conservatoire, et M. Gabriel Grovlez, pianiste, premier prix du Conservatoire de Paris.

Tous ces artistes font en outre partie de la fameuse Société des Instruments à vent. La réputation de cette Société est universelle, l'instrument à vent d'orchestre étant arrivé, grâce à ces artistes, à une perfection que personne n'a encore atteinte dans le monde entier.

Enfin, nous aurons le très rare plaisir d'entendre M^{lle} Jeanne Leclerc, cantatrice de l'Opéra-Comique et de la Société des Concerts du Conservatoire.

M^{lle} Leclerc est en pleine période de succès. Dimanche, 8 courant, elle se faisait entendre comme soliste à Paris au Conservatoire, dans l'air du Rossignol, de Haendel, et dans la Symphonie avec chœurs de Beethoven. Son triomphe a été tel que la Société des Concerts a, contre son habitude, décidé de donner une deuxième audition de ce programme demain dimanche.

C'est donc à un Concert de tout premier ordre que nous devons nous attendre pour le 5 avril.

Le programme paraîtra incessamment.

Conseil départemental de l'Enseignement primaire

Séance du 14 Mars 1905

Présidence de M. l'Inspecteur d'Académie.

Etaient présents :

MM Peyrichou, Daffas et Larnaudie, conseillers généraux, Capdeville, Villadiou, inspecteurs primaires, Mergier directeur d'école normale ; M^{me} Escande, directrice d'école normale.

M^{lle} Bonnet, M^{me} Ségala ; MM. Vidal et Bouyé, délégués des institutrices et des instituteurs.

Le Conseil a statué sur les affaires ci-dessous :

1° Récompenses honorifiques aux instituteurs et institutrices en 1903. La liste a été arrêtée.

2° Emploi d'adjointe à l'Ecole mixte de Laval-de-Cère. — Adopté.

3° Travaux supplémentaires aux Ecoles publiques de Lalbenque. — Adopté.

4° Construction d'un groupe scolaire à Prouillac (Gourdon). — Adopté.

5° Secrétaire de Mairie. M. Fabre au Roc. — Autorisé.

6° Etudes surveillées dans les Ecoles publiques. — Projet de règlement en préparation.

Amicale des Instituteurs

Le Conseil d'administration de l'Amicale des instituteurs et institutrices du Lot se réunira à Cahors, au siège social, le jeudi 19 mars, à 10 heures du matin.

Groupe d'Etudes sociales

Les membres de la commission et du bureau du groupe d'études sociales « La Solidarité » sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu demain, dimanche, à 10 heures du matin, à la mairie.

Le secrétaire adjoint,
ST. DESTREIL.

Bal paré et masqué

On annonce que le 22 mars aura lieu au théâtre un grand bal paré et masqué.

Tribunal correctionnel

Audience du 12 mars

Au début de cette courte audience, le tribunal confirme le mandat de dépôt du nommé Jean Balaguérie, âgé de vingt ans, garçon en pharmacie à Paris, inculpé du vol de bicyclette.

Le sieur Jacob Sather, vingt-deux ans, gymnasiarque, sans domicile fixe, comparait devant le tribunal sous l'inculpation de vol dans les troncs de l'église de Catus, à l'aide de glue.

Après plaidoirie de M^e Besse, le tribunal condamne Sather à deux mois de prison (Loi Bérenger).

Musique du 3^{me} de ligne

PROGRAMME DES 12 ET 15 MARS 1905

Allegro Militaire. Zampa, (Overture), Hérold. Simple Aven, } Thorné. Menuet des petits violons, } Saint Saëns. Samson et Dalila, } Marche du couronnement de la muse (Sur les cris de Paris), G. Charpentier. Allées Fénélon, de 3 1/2 à 4 1/2 h.

Théâtre de Cahors

C'est dimanche 15 mars qu'aura lieu, sur notre théâtre, une seule représentation du grand succès parisien : **La Marchande de Fleurs**, pièce en cinq actes et dix tableaux, tirée de l'œuvre du célèbre romancier populaire Xavier de MONTÉPIN, publiée par le *Petit Journal* et merveilleusement mise à la scène par l'un des maîtres du genre dramatique, Jules DORNAY.

Les auteurs de *La Porteuse de Pain*, de *La Joueuse d'Orgue*, ont atteint dans ce nouvel ouvrage le suprême degré de l'intérêt : le rire coudoie les larmes, l'effroi se trouve à côté d'une poétique action qui surprend, étonne, émotionne et fait se suivre sans un instant d'ennui l'originale conception du sujet.

Nous pouvons ajouter, que c'est une œuvre morale, qu'aucune scène ne choque ni l'oreille, ni les regards ; que les familles peuvent sans hésitation, assister à cette représentation.

Nous en sommes convaincus, la troupe de

M. Chartier et M. Chartier lui-même, qui jouent un rôle capital dans **La Marchande de Fleurs**, recevront un vif succès.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 10 au 14 mars 1905

Naissances

Lucien, Amédée (naturel), à la Maternité. Malet, Gabrielle-Joséphine-Marie-Thérèse, Boulevard Gambetta.

Benâtre, Edouard-Louis, rue de l'Hôtel-de-ville, 6

Villes, Yvonne-Marie-Nathalie, rue du Château, 2.

Décès

Gratias, François concierge du Palais de Justice, 73 ans, Palais de Justice.

Arrondissement de Figeac

PUYBRUN. — A M. Démophile.

Avec un entêtement semblable à une obsession d'ivrogne, vous persistez à donner au comité R. S., le curé comme auteur de mes articles ; faut-il donc que votre conscience et vos actions soient noires pour que vous craigniez de les étaler au grand jour ; vous escomptez peut être que le public, seul juge dans l'affaire, se laissera duper et trouvera dans ce parti des prétendus « honnêtes gens », auquel vous appartenez la franchise et l'honnêteté qui doivent être la base de toute polémique ? Comme à un reptile malfaisant, il vous faut l'ombre et l'abri sûr de l'anonymat pour baver sans danger votre venin sur ce qui est propre et loyal.

Vous savez fort bien que si le comité a cru devoir relever vos insinuations, c'est seulement parce que vous le concernez directement et pour répudier tout patronage aussi nuisible à nous qu'à celui à qui vous voudriez faire subir le nôtre.

Vous vous demandez ce que peut me faire votre nom d'emprunt ? du bien seulement car il prouve irréfutablement que votre cause étant mauvaise, vous ne pouvez l'avouer.

Je suis un pauvre polémiste « secrétaire compris » me dites-vous. C'est pourquoi je vous ai appelé, mais fort inutilement, à venir discuter face à face, en public, vos perfides insinuations ; je laisserai ma « trousse » dans son étui, car les arguments frappants ne prouvent rien, et que je n'ai jamais eu de querelle. N'ayant jamais reçu encore les écrivains, je vous attends, (sur votre menace), pour venir me les donner, et ce jour-là je me départirai peut-être de mon calme habituel pour me défendre de mon mieux. Je compte peu sur ce beau jour, craignant que le souvenir de cette scandaleuse enquête à laquelle vous faisiez dernièrement allusion, vous rende fort circonspect, et que vous redoutiez pour vous comme pour elle un succès douteux ; voyant votre attitude si courageuse, (!!!), je suis porté à croire que vous tenez trop à vos précieuses oreilles pour les exposer à être frottées en public.

En attendant, je dois vous informer que je ne répondrai à vos attaques que par le mépris, car j'aurai tout à perdre à lutter ainsi à visage découvert contre un adversaire masqué dont j'ignore les mœurs.

BEFFARA,

Médecin Vétérinaire.

Président du Comité Radical-Socialiste.

Notariat. — Par décret en date du 7 mars, M. Delpy est nommé notaire à Puy-brun, en remplacement de M. Nuville.

Arrondissement de Gourdon

BALADOU. — Dans le courant de la semaine dernière, le conseil municipal de la commune de Baladou, réuni à la mairie, a procédé à la nomination d'une commission pour vérifier le compte de gestion du maire.

Ont été élus membres de cette commission : MM. Biélgue, Chassaing et Lachamp ; ce dernier a été choisi comme secrétaire.

— Dimanche dernier, les membres de la section cadette de la ligue antialcoolique de Baladou, se sont réunis à l'école des garçons sous la présidence de l'instituteur.

La réunion a été très intéressante. Deux membres de la société ont bien voulu réciter : « La Provocation » scène du Cid, qui a été très goûtée de l'auditoire.

La réunion s'est terminée par une causerie sur l'Alsace-Lorraine, faite par l'instituteur.

VAYRAC. — *Voleur volé* — Ces jours derniers, un malfaiteur s'est introduit dans la maison du nommé Etienne Carrière, rentier à Vayrac, en escaladant un mur et en fracturant une porte, et après avoir bouleversé la maison n'a pu emporter que la minime somme de 40 c., les valeurs ayant été soigneusement cachées.

L'auteur de ce vol est inconnu. Une enquête a été ouverte par la gendarmerie de Vayrac.

SOUILLAC. — *Accident*. — M. Bouy-jou fils, de Brive, entrepreneur de peintures, en travaillant à l'église de la Cave, est tombé d'un échafaudage d'une hauteur de cinq mètres et s'est gravement blessé à une jambe. Il a été transporté à Souillac où des soins immédiats lui ont été donnés.

BULLETIN FINANCIER

Le marché a été assez animé comme il convient à la veille de la réponse des primes sur les valeurs soumises à la double liquidation. Les cours de ces valeurs ont été très discutés et quelques-unes ont eu à supporter des ventes de réalisations.

Le 3 0/0 à 100,12 n'a pas varié d'une clôture à l'autre.

La Banque de France cote 3900
Le Comptoir National d'Escompte est à 589 ;
le Crédit Foncier à 717 ; Le Crédit Lyonnais s'échange à 1120 et la Société Générale se traite à 628 et 629.

Tous nos chemins sont en hausse ; le Lyon à 1480 ; le Midi à 1220 ; le Nord à 1842 et l'Orléans à 1565.

Le Suez clôture à 3.815.

L'Extérieure a reculé de 92 à 91,77 ; l'Italien finit à 102,45 le Portugais reste à 32,20.

Le Russe 3 0/0 1891 s'échange à 90 fr.

Le Turc D est ferme à 30,37 ; la Banque ottomane à 605

Avis au public

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

Diplômé de la Faculté de Médecine et de l'Ecole Dentaire de Paris
Dentiste du Lycée Gambetta
69, Bd Gambetta et Rue Fondue

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que depuis le 1^{er} Mars 1903, il a ouvert, 69, Boulevard Gambetta, en son nom et sans aucun associé ni commanditaire, un cabinet de consultation. Toutes les opérations qui y seront pratiquées pourront être faites sans aucune douleur par l'insensibilisateur.

Grâce à une stérilisation rigoureuse des instruments, une garantie sérieuse pourra être donnée pour les plombages et aurifications qu'on voudra bien lui confier.

UN MONSIEUR offre gratuitement

de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-restaurant, à M. Vincent 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

Monsieur BOURGET

MÉCANICIEN-DENTISTE

Préviens le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même
9, rue du Lycée.

GAZ et ÉLECTRICITÉ
MANCHONS et BECS

POUR INCANDESCENCE
PRIX DES PLUS REDUITS
CHAUFFERETTES A ALCOOL
AGUZOU

Électricien, rue du Lycée, Cahors

Ancien cabinet dentaire
HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA
NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

MISÉ FÉRÉOL

I

Cette arrivée malencontreuse dépitait un peu le jeune galant. Sans plus s'inquiéter de sa présence, les Provençales causaient avec le marin ; Misé Féréol, grave, mais ses grands yeux attentifs, tandis que la sémillante Planette inventait mille agaceries, balançant la tête, inclinant le cou, rajustant son ruban avec ces gestes inutiles et charmants que la coquette exécute d'instinct, comme le paon fait la roue.

La gaieté, d'ailleurs, se respirait dans l'air. Une brise tiède agitait doucement les larges platanes, soulevait les banderoles légères, ridait les tendeleils chamarrés. De tous côtés, les voix se mêlaient bruyamment. Gare à la coiffe dont le *parpayoun* (papillon) n'étendait pas symétriquement ses deux ailes ! sans pitié, la pèchère était accusée de courir au *calinaire*. Tant pis pour la *cappella* (arrangement de fichu) dont un pli rebelle avait interrompu le sévère alignement ! le cœur avait battu trop fort et l'avait déplacé.

Grâce à ce courant d'animation folle et de familiarité méridionale, l'étranger eut bientôt

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

oué conversation avec le marin, qui lui donna volontiers tous les renseignements que semblait réclamer son ignorance de Parisien.

« Les taureaux arrivaient à une heure, amenés par leurs *guardians* ; ils venaient du mas du Grand Palun.

— Tiens ! dit le jeune homme, alors ils sont à moi.

Ce mot produisit le plus vif étonnement.

— Mais alors vous êtes M. Bodin ! répliqua Exupère.

— Bodin... de Romas, ajouta le Parisien. Vous me connaissez.

— Capitelle ! si je vous connais !

Il allait poursuivre, quand Planette intervenant tout à coup lui poussa vivement le coude.

— Nous demeurons aux Saintes, dit-elle, et les Saintes sont à une lieue de chez vous.

Aux questions de M. de Romas, elle répondait qu'elle était venue avec son amie passer le dimanche à Arles, lorsqu'un frénétique hurra retentit.

— Les voilà, les voilà.

Affolée, hurlante, la foule se ruait, battant des mains. Il passait dans l'air comme un souffle de vertige et de témérité. Tout à coup un taureau débouche sur la place, puis un second, puis un troisième, faisant leur tournée, tête basse, les naseaux fumants, les cornes menaçantes. Derrière, montés sur des chevaux de Camargue, les *guardians* le trident à la main.

Ce fut alors une bagarre effrayante, un indescriptible tumulte. Cernées de toutes parts

les bêtes mugissaient, poursuivies, traquées. Déjà quelques intrépides avaient roulé presque grièvement blessés. Des rues adjacentes accouraient des marins, la *bourdjine* au bras. Les femmes se montraient les plus ardentes et les plus audacieuses : la coiffe à demi tombée, la *cappella* presque dénouée elles s'élançaient agressives, égarées, affrontant le danger, sourdes aux cris des *guardians*. Avec un étonnement mêlé de quelque effroi, Pierre de Romas suivait cette scène d'une frénésie si étrange, quand soudain il vit Misé Féréol debout sur sa chaise, frémissante, l'œil en feu, secouant follement son fichu rouge qu'elle avait arraché.

A cet imprudent défi, un taureau se retourna et fondit brusquement sur elle. D'un mouvement irréflecti, l'étranger agita naïvement son chapeau que l'animal creuva d'un coup de corne. Par bonheur, Exupère était là ; plus prompt que l'éclair, il avait enlevé l'imprudente par la taille : d'un seul bond, enroulant sa *bourdjine*, il détourna le taureau et le retint captif. Un tonnerre d'applaudissements éclata, mêlés de rires moqueurs provoqués par la naïve défense du Parisien, qui ramassa son chapeau troué, en riant lui-même de sa mésaventure.

Le premier acte de la pièce était joué. Les taureaux furieux et domptés, se laissaient traîner aux arènes. En quelques minutes la place fut vide. Dans la bagarre, les deux jolies filles et la matrone étaient disparues.

Fatigué par une nuit de voyage, Pierre de Romas regagna son hôtel. Rentré chez lui, il vint se placer machinalement à la fenêtre.

Machinalement aussi, il regarda le café désert. Puis il arpenta la pièce en sifflant entre ses dents, choisit un cigare dans une grande boîte d'argent, au couvercle orné d'un blason quelque peu fantaisiste et, son cigare allumé, il alla s'étendre sur un divan. Là, pour toute distraction, il ne lui restait qu'à maugréer contre l'étrange fantaisie de son notaire, lequel l'obligeait de venir conclure lui-même la vente d'une propriété de Camargue.

Petit-fils d'un simple pêcheur enrichi, par contraste peut-être, le jeune viveur méprisait tout tracas d'affaires. Aidé de son frère André, ayant mené rondement l'héritage paternel, c'était pourtant une véritable aubaine que cette cession avantageuse de vieux domaine de famille depuis si longtemps négligé et abandonné. Bientôt d'ailleurs, bersé par les vagues rumeurs de la rue, la tête encore pleine de ce mouvement de tête, songeant presque avec une sorte de regret à ces filles qu'il ne reverrait plus, il s'endormit.

II

Vers trois heures, Pierre fut réveillé par la visite de maître Chavagnas, le notaire le plus considérable de la ville d'Arles et de ses alentours. Petit, alerte, visage rond, le tabellion aimait à se grandir sur ses pointes et affectait volontiers l'air bourru.

(A suivre) Jacques VINCENT.

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING
(Traduit de l'anglais par CH. BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE
ALTESSE
XIII
Fontenoy

— Merci, Lanty ! Excepté moi... je sais ce qu'il faut entendre par là. Était-elle blonde ou brune ?

Elle faisait cette question avec la curiosité minutieuse des femmes en un pareil sujet.

Elle s'ennuyait tellement du reste, à la *Rose d'Argent*, qu'elle inclinait fortement à accepter l'invitation d'aller à Scarswood, si cette invitation lui était faite.

— Blonde ! répondit Lafferty. Elle avait une peau pareille à la neige des montagnes et des cheveux semblables à des fils d'or. Tout semblait laid auprès d'elle, et ce n'est pas étonnant que M. Edmond ait presque perdu l'esprit à cause d'elle. Oui, elle était bien jolie, made-

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

moiselle Rose ; cela faisait plaisir rien que de la regarder, et elle avait toujours un sourire sur les lèvres et des paroles aimables à vous dire partout où on la rencontrait. Mais je l'ai toujours dit, et je le répète, ce n'était pas agir en vraie lady de traiter mon maître comme elle l'a fait, quand même elle aurait été la fille de vingt comtes. Mais c'est comme un gentilhomme d'Irlande, et un gentilhomme irlandais, si l'on ne vous disait pas en quoi ils diffèrent, vous croiriez que c'est une seule et même chose.

— Et en quoi diffèrent-ils, Lanty !

— Ah ! diable ! ils diffèrent l'un de l'autre comme de l'eau et du vin. Un gentilhomme d'Irlande, c'est tous le monde... moi-même, par exemple, et ceux qui me ressemblent, et il faut que vous sachiez que les Lafferty étaient gens de qualité à l'époque où les O'Donnell étaient rois et reines. Mais un gentilhomme irlandais... oh ! c'est autre chose. Un gentilhomme irlandais, c'est un vrai gentilhomme !

La maîtresse de Lanty n'entendit pas la fin de cet éloquent commentaire.

Elle était occupée à regarder, cachée derrière le rideau de la fenêtre, une voiture monumentale, contenant deux dames en toilette magnifique, qui venait de s'arrêter à la porte de l'auberge.

C'était lady Dangerfield et lady Cecil Clive, c'était certain. Jamais de telles visiteuses ne s'étaient arrêtées à la porte de la *Rose d'Argent*.

L'hôtelier et l'hôtesse se confondaient en saluts obséquieux pour recevoir les personnes

distinguées qui leur arrivaient.

Un instant après, on venait présenter à Rose O'Donnell les cartes des deux dames.

— Vous les lerez monter ici immédiatement, madame Morton, répondit Rose à l'hôtesse.

Bientôt on entendit un léger frou-frou de robe de soie et de mousseline, suivi d'une odeur parfumée, et la petite épouse du baronnet, accompagnée de sa grande et gracieuse cousine pénétra dans le modeste salon de l'hôtel.

Rose O'Donnell s'avança pour les recevoir et leur présenter ses respects avec un air de dignité et d'empire sur soi-même qui dénotait une éducation parfaite.

En Amérique, elle n'était peut-être pas habituée à se trouver dans la compagnie des dames titrées, mais elle avait certainement fréquenté la meilleure société de la Nouvelle-Orléans.

Elle était bien jolie en ce moment et ses grands yeux d'un bleu sombre ressemblaient étrangement à ceux de son frère.

Ce fut la première remarque qui frappa Cecil et comme elles se serraient la main, et que les doux yeux bleus et graves de Cecil étaient dirigés sur elle, elle se pencha, et, cédant à une impulsion rapide et soudaine, elle embrassa la jeune fille.

A partir de ce moment, l'amitié la plus vive fut scellée entre elles.

— Il me semble que je vous ai déjà vue quelque part mademoiselle O'Donnell, dit lady Dangerfield, tant vous ressemblez à votre frère, à part pourtant cet air demi-sarcastique, demi-blasé, qu'il a comme tous les hommes

d'aujourd'hui, et que vous n'avez pas. Je crois qu'il fait partie de ceux qui ont pour devise : « Rien n'est nouveau, rien n'est vrai, rien n'est intéressant » ; il en a l'air, du moins. Il vous a dit sans doute comment il m'a sauvé la vie avant-hier, quand notre barque a chaviré ?

— Il vous a sauvé la vie ?... vraiment ! je vous assure qu'il ne m'en a pas dit un mot !... Cecil se mit à rire doucement.

— C'est bien là le capitaine O'Donnell ! Quand il s'agit de leurs mérites, les hommes modestes sont muets, et le capitaine est très modeste. Il m'a sauvé la vie à moi aussi, vous l'a-t-il dit !

— Non, dit Rose, avec un sourire de bonheur ; mais Lanty me l'a dit. Mais vous ne vous rappelez peut-être pas de Lanty ?

— Lanty... Lanty Lafferty est ici ? Que je serais contente de le revoir ! Oublier Lanty ? Oh !... Oh non ! c'est lui qui a été mon premier amour. Je ne crois pas qu'il l'ait jamais su, et depuis cette époque personne ne l'a remplacé dans mon cœur.

Lady Dangerfield jeta sur sa cousine, qui riait de tout son cœur, un regard de ses yeux noirs où brillait une certaine malice.

— En mettant le nom d'Edmond O'Donnell, à la place de celui de Lanty Lafferty, je crois que ce qu'elle dit là serait assez vrai, pensait-elle. Je voudrais bien lire le récit, ma belle Cecil, de ces sept semaines que tu as passées en Irlande, et je crois bien que j'y trouverais l'explication de l'indifférence que l'on remarque en toi à l'égard de tous les hommes.

(A Suivre).

Tribunal de commerce de Cahors

Les créanciers de la Société : VILLARS FRÈRES et C^{ie}, industriels à Cahors, au moulin du Périé et les créanciers de chacun des associés de la dite société, ont invités à produire dans les délais de vérification leurs pièces et bordereaux soit au Greffe du Tribunal, soit entre les mains du liquidateur de cette liquidation judiciaire.

Ils sont invités également à rendre le 29 mars 1903, jour de jeudi à 3 heures du soir, salle d'audience du Tribunal, pour faire vérifier leurs créances et en affirmer la sincérité.

Le Greffier,
A. POULVEREL

Ce qu'on n'avait pu faire

La *Semaine Populaire Illustrée* dont nous avons fait bien des fois l'éloge à nos lecteurs, continue la série de ses instructives « Cause-ries du samedi ».

On sait combien il est difficile de visiter en détail les ateliers de la Monnaie, et il paraissait impossible de prendre des photographies détaillées des opérations de fabrication. Cependant, la vaillante petite Revue, sur la demande de ses lecteurs, a trouvé moyen de donner plus de vingt reproductions du travail des différents ateliers de la Monnaie, ce que n'avait pu faire un des plus grands journaux illustrés du monde. Toutes ces photographies paraissent dans les numéros des 14 et 21 mars.

Rappelons que la *Semaine Populaire Illustrée* donne 32 pages pour quinze centimes, avec plus de quarante illustrations. De plus, l'a-

bonnement est des plus minimes : 7 fr. 50 par an, soit 2 fr. par trimestre. Chaque trimestre forme un très beau volume avec couverture aquarelle, de près de 400 pages avec plus de 500 illustrations.

Adresser les demandes à l'Administrateur de la *Semaine Populaire Illustrée*, 10, rue St Joseph, Paris, qui enverra de même un numéro spécimen à toute demande affranchie. (On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste).

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 7^e — Sommaire du 15 mars 1903.
Sommaire. — V^{me} Nacla : Courrier du Dimanche. — Le comte Aloys du Prat : Les Brioques du Maréchal. — André Theuriot : La petite dernière (suite). — Mathilde Alanic : Le Maître du Moulin-Blanc (suite). — Henryk Sienkiwicz : Bartek le Vainqueur (suite). — Charles Mérouvel : Le fils de Rose (suite). — Le comte Léon Tolstoï : Anna Karénina (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours —

Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz), aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Voyages dans les Pyrénées

Tarif G. V. n° 105 (Orléans)

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-

Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité 30 jours Prix des Billets 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

MAISON LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR
Inventeur breveté S. G. D. G. — Patented en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son *Salon de Coiffure* (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptisme comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS
contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.